

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué le 24 septembre 2024, s'est assemblé en son lieu ordinaire de séance sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présent-e-s (12) : Mme VEYSSY, Maire ; M. AUBY, Mme BERTIN, M. BRUGERE, Mme DANAY, M. COUTHOUIS, Mme DARRIET, Mme MARTINEZ, M. PICO, M. SEIGUE, Mme VACHER, Mme VIDAL

Pouvoirs (2) : M. TOURNIÉ à M. BRUGERE ; Mme LABORDE à M. COUTHOUIS

Excusé-e-s (1) : M. DUPONT

Absent-e-s (2) : M. CRISTOFOLI, Mme BERTRAND

Secrétaire de séance : M. COUTHOUIS

Propos liminaires de Mme le Maire :

« Nous nous retrouvons pour ce traditionnel Conseil Municipal de rentrée, un peu amoindri dans ses effectifs pour cause de maladie d'un certain nombre de collègues auxquels nous souhaitons un prompt rétablissement.

Tout d'abord, un mot sur la rentrée scolaire à Cénac qui s'est bien déroulée avec 246 élèves accueillis répartis sur dix classes en maternelle et élémentaire. Cette fois-ci, c'est une vraie rentrée dans le sens où les enfants ont pris possession de l'intégralité des locaux : toutes les classes ont été livrées, les préaux sont terminés, les jeux sont installés dans la cour nouvellement végétalisée, l'accueil périscolaire est lui aussi achevé avec deux grandes salles à disposition des élémentaires ainsi qu'une nouvelle salle exclusivement dédiée aux maternelles qui ont aussi un jardin pour leur propre usage. Il faudra quand même attendre les vacances d'automne, fin octobre, pour que les derniers arbres soient plantés, y compris ceux du verger pédagogique à côté du théâtre de verdure, avec également l'installation de la cabane des explorateurs dans la cour des maternelles, un hôtel à insectes, un nichoir à oiseaux....

Merci de noter d'ores et déjà la date de l'inauguration, ce sera le samedi 9 novembre à 10h30. Nous profiterons également de l'occasion pour apprécier aussi les travaux réalisés à la Villa Argentina qui accueille désormais l'école de musique, avec une petite animation musicale proposée par l'AMAC.

Deux délibérations seront consacrées ce soir à des avenants aux conventions nous liant avec la CDC des Portes-Entre-Deux-Mers, notamment sur la contribution de la CDC au financement des travaux de la cour et aussi à l'utilisation de notre école pour les vacances scolaires.

Notre ordre du jour évoque aussi un sujet, hélas de plus en plus récurrent, celui des incivilités relatives aux dépôts sauvages d'ordures qui se multiplient, sur notre commune comme ailleurs. Les incivilités concernent les dégradations des biens publics, comme les lampadaires tordus par des véhicules, le vol des plants dans les massifs, et autres faits toujours aussi difficiles à accepter tant par les habitants, que par nos agents municipaux qui voient leur travail non respecté.

S'agissant précisément des agents de nos services, je tiens à saluer ici leur engagement au service de la commune ainsi que leurs compétences. Suivre au jour le jour le déroulement d'un gros chantier, avec de multiples entreprises, comme celui de toute l'école, tant sur le plan technique, administratif, financier, n'a pas toujours été chose aisée. Un grand merci à eux tous, ainsi qu'aux élus qui ont été présents tout au long des travaux.

Je n'oublie pas non plus le volet « animation » et « association » de notre commune, avec le traditionnel forum des associations de la rentrée, et la guinguette cénacaise du 7 septembre qui a rassemblé de nombreux Cénacais sur la Place du Bourg.

Beaucoup d'animations sont proposées d'ici la fin de cette année, par les associations de la commune mais aussi par l'équipe municipale. Les citer toutes serait prendre le risque d'en oublier, aussi je vous renvoie vers le prochain numéro de Cénac Infos qui arrive dans quelques jours. Toutes les manifestations sont listées dans l'agenda. »

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 JUIN 2024

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

II/ AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AVEC LA CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Mme DANAY rappelle que la Commune a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers pour les travaux d'extension et de réaménagement de l'École et de l'accueil périscolaire.

Les travaux de végétalisation des cours de l'école n'ont pas été compris dans la convention d'origine et l'avenant n°1.

La présente délibération vise à acter le montant de la participation de la CDC, qui s'élève à **35 000 € TTC** (montant plafonné).

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°31-2024 est adoptée à l'unanimité

III/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Mme VACHER explique la Commune met à disposition de la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers des locaux communaux pour assurer la gestion de l'accueil périscolaire et de loisirs : restaurant scolaire, dortoir, sanitaires, salles de classes, cours de l'école, salle multi-activités et salle culturelle)

Afin que la CDC puisse proposer un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, il est proposé au Conseil d'autoriser la mise à disposition de ces locaux pendant les périodes de vacances. Cette convention est signée pour l'année scolaire 2024/2025 avec reconduction tacite.

Pour rappel le forfait de remboursement des charges a été établi à 1.71 € / heure d'occupation.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°32-2024 est adoptée à l'unanimité

IV/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3

Madame DANEY explique qu'il est nécessaire d'opérer une révision de crédits en section d'investissement sur les comptes de classe 4 pour rectifier les montants prévus concernant la convention de MO déléguée signée avec la CDC des Portes de l'Entre 2 Mers. Les dépenses et recettes doivent être augmentées pour tenir compte de la modification de la participation financière de la CDC.

Madame DANEY explique également qu'il est nécessaire d'opérer des virements de crédits en investissements :

- pour les travaux relatifs au repositionnement de l'aire de jeux (inscrits au compte 231 au lieux du 212)
- pour la création de caveaux supplémentaires (2 places) au cimetière de Mandin

Aussi, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

RÉVISION DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT				
	Chap	Art	Intitulé	Proposition
Dépenses	4581	4581151021	Investissement sous mandat	+ 65 000,00 €
Recettes	4582	4582151021	Investissement sous mandat	+ 65 000,00 €

VIREMENTS DE CRÉDITS INVESTISSEMENT	
DIMINUTION DE CREDITS	
Op.25 (Bâtiments)/231	-16 408.85 € (aire de jeux)
Op.25 (Bâtiments)/231	-20 000 € (cimetière)
AUGMENTATION DE CREDITS	
212 Aménagements de terrains	+16 408.85 € (aire de jeux)
Op50 (cimetière)/2116	+20 000 € (cimetière)

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°33-2024 est adoptée à l'unanimité

V/ INSTAURATION D'AMENDES ADMINISTRATIVES POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES

Monsieur AUBY explique que nous constatons régulièrement des dépôts sauvages de déchets à divers endroits sur la commune. Les auteurs de ces dépôts peuvent parfois être identifiés. Afin de lutter contre ces incivilités, il est proposé au Conseil d'instaurer les montants des amendes administratives suivants pour chaque dépôt identifié :

- 500 € pour les particuliers, et 1 000€ en cas de récidive
- 1500 € pour les professionnels, et 3 000€ en cas de récidive
- une astreinte administrative de 10 euros sera mise en place par jour de retard dans la mise en demeure pour l'enlèvement du dépôt sauvage

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°34-2024 est adoptée à l'unanimité

VI/ CESSION DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire explique qu'une vente de livres de la Bibliothèque sera organisée le samedi 16 novembre en même temps que la Bourse aux jouets. La présentation de la liste des livres qui seront proposés à la vente est faite au Conseil.

Le prix de vente est fixé à 1€

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°35-2024 est adoptée à l'unanimité

VII/ QUESTIONS DIVERSES

Mr COUTHOUIS souhaite évoquer plusieurs points :

- Est-il possible d'utiliser le calendrier partagé afin que les élus aient connaissance des dates et ordres du jour des réunions programmées en Mairie ?

Mme le Maire propose que les élus soient tous destinataires des convocations de chaque commission afin que l'information soit partagée.

- Concernant le projet de tribune en container sur la Plaine des Sports, la mairie a-t-elle les moyens de vérifier la qualité des containers ? Par ailleurs, l'arrosage du terrain par le forage est-il toujours d'actualité ?

M. AUBY répond que le dossier de la tribune déposé par le RC Pimpine est en cours d'instruction. Un descriptif a été fourni par le fournisseur. La tribune n'est pas achetée par le club mais en leasing, ce qui permet un renouvellement régulier.

Concernant le forage, suite au contentieux engagé par la CDC avec l'entreprise (qui est depuis en liquidation judiciaire), un nouveau forage va être réalisé afin d'alimenter le système d'arrosage.

- Un protocole de lutte contre la légionellose est-il appliqué par la Mairie dans les bâtiments où se trouvent des douches notamment ?

Mme le Maire répond que la Mairie a un contrat annuel avec un laboratoire qui effectue des prélèvements. Néanmoins, la question sera posée aux services techniques.

- Mr Couthouis indique qu'en cas de dépôt de dossier pour la pose d'un pylône de télécommunications, l'article 6.3 du PLU peut être utile pour refuser l'autorisation.

Mr AUBY rappelle qu'à ce jour, aucun dossier n'a été déposé.

- Une taxe est-elle perçue par la Commune sur les locations de tourisme ?

Mme le Maire répond qu'elle est perçue par la CDC qui a la compétence tourisme, et ne peut donc pas être encaissée par la Mairie.

- Est-ce qu'une déclaration a été faite par le château du Garde pour son activité de camping ? La réglementation n'impose pas de déclaration jusqu'à 6 emplacements, mais au-delà une demande d'autorisation doit être effectuée en mairie. Or la capacité d'accueil semble être de 20 emplacements. Comment sont traitées les eaux noires vidées par les camping-cars ?

Mr AUBY indique qu'à ce jour aucune autorisation n'a été accordée. Par ailleurs la question de l'assainissement étant directement gérée par le SIEA, la question sera posée à cet organisme.

Mr SEIGUE informe le Conseil que plusieurs riverains de l'avenue de Lignan se plaignent de nuisances causées par certains habitants : bruits de moteur à toute heure de la journée, vitesse excessive y compris dans des chemins communaux... Mme le Maire explique que les locataires et le propriétaire ont été reçus récemment en Mairie pour leur demander de faire cesser ces nuisances, et des signalements sont régulièrement faits à la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

Cénac, le 1^{er} octobre 2024

**Le Maire,
Catherine VEYSSY**



